

15ème législature

Question N° : 40663	De M. Nicolas Dupont-Aignan (Non inscrit - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Production de chars de combat	Analyse > Production de chars de combat.
Question publiée au JO le : 10/08/2021 Réponse publiée au JO le : 28/12/2021 page : 9124		

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur l'urgence de se préparer à la haute intensité qui est sans doute le meilleur moyen de prévenir la guerre. En effet, l'espoir d'un monde apaisé dans un multilatéralisme consensuel qui semblait devoir s'imposer à la fin de la guerre froide paraît aujourd'hui bien révolu. Les bouleversements causés par la mondialisation ont profondément affecté les équilibres internationaux. Or tandis qu'il y a un peu plus de vingt ans, la France disposait d'environ 1 200 chars de combat et qu'elle possédait encore il y a peu environ 406 chars Leclerc, il est prévu de n'en rénover que 200 et de les faire durer jusqu'en 2040. Date à laquelle le futur char franco-allemand pourrait les remplacer dans des quantités peut-être encore plus faibles. Toutefois, pendant les 20 prochaines années rien n'est prévu pour renforcer efficacement les moyens de combat terrestre lourds faisant de l'armée terre française une « armée d'échantillons ». Or il y a peu les autorités indiennes ont officiellement relancé le programme *Future Ready Combat Vehicles* (FRCV) visant à acquérir des chars de combat modernes pour remplacer leurs vieux T72 et quelques blindés de commandement, du génie, de l'artillerie mobile et de la défense anti-aérienne. Une demande d'information a été envoyée à 12 fabricants de Main Battle Tank (T14 russe, M1 américain, Léopard 2 allemand, K2 sud-coréen, Atalay turc, M-84 serbe, T-84 ukrainien, Ariete italien, Merkava israélien, Challenger G-B, Leclerc français) pour en acquérir 1 700 avec une fabrication en partie locale. Il semble que le char Leclerc avec sa masse de seulement 55 tonnes, sa bonne mobilité avec son moteur de 1 500 cv et l'excellence de sa tourelle et de son système de tir, soit très bien placé. Dès lors, pour l'armée française et NEXTER, remporter ce programme serait susceptible de remettre en fonction des lignes d'assemblage en France et en Inde rendant le prix d'acquisition de ce char particulièrement compétitif, tant pour les armées indiennes et françaises qu'à l'export. D'autant plus que les besoins à court et moyen terme de la France sont d'au moins 400 chars de combat venant s'ajouter aux besoins indiens, le tout en mutualisant avec l'Inde le coût de développement des versions spécialisées dans le commandement, le génie, l'artillerie mobile et la défense anti-aérienne dont l'armée de terre française a besoin et qui lui fait cruellement défaut. Aussi, compte tenu du réarmement mondial actuel et compte tenu des économies d'échelles induites par ce projet, il lui demande si le Gouvernement envisage d'engager une réflexion avec l'Inde afin de lancer une production commune du char de combat AMX Leclerc et de ses dérivés (à moins que l'*Euro Main Battle Tank* de KNDS, issue de l'alliance entre Krauss Maffei Wegmann et Nexter Systems, soit la solution).

Texte de la réponse

La France figure parmi les principaux partenaires de l'Inde en matière d'armement et les perspectives stratégiques avec ce pays sont prometteuses, malgré des procédures d'acquisition souvent longues et complexes. Dans le cadre



du renouvellement de sa flotte de chars moyens, l'Inde a émis une nouvelle demande d'information, qui remplace celle de 2017. Nexter a reçu cette demande début juin 2021, tout comme 11 autres maîtres d'œuvre industriels, portant sur l'achat de 1 770 « chars du futur » (FRCV : Future Ready Combat Vehicle) sous la procédure « Partenaire stratégique ». Cette procédure implique un titulaire indien pour le contrat, en principe privé, et un transfert de technologies, ce qui amènera in fine à produire les systèmes localement, en Inde. Les premiers systèmes devraient être mis en service dès 2030 pour remplacer la flotte vieillissante de T72. Avec son partenaire KMW (Krauss Maffei Wegmann) au sein du groupe KNDS, Nexter analyse les solutions possibles afin de répondre aux exigences indiennes et prépare la meilleure réponse que KNDS pourra apporter à cette demande. Dès lors qu'un soutien politique apparaîtra nécessaire, le ministère des armées, dans le cadre de notre partenariat avec l'Inde, soutiendra la proposition industrielle dans ses démarches et s'assurera des synergies éventuelles pouvant exister entre le besoin des armées indiennes et nos besoins nationaux.